

Lettre d'information

Objet : Inscription préalable accueil périscolaire du matin.

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'accueil périscolaire municipal est un accueil déclaré auprès de la Direction Départementale de La Cohésion Sociale (DDCS). Cette déclaration nous oblige à répondre à plusieurs critères qui ont pour objectifs le bien-être et la sécurité physique et affective des enfants fréquentant l'accueil. La municipalité a fait le choix de cette déclaration afin de garantir un cadre légal et sécuritaire pour les enfants.

Ceci a eu dernièrement des conséquences dans le fonctionnement du périscolaire : nouvelle tarification modulée selon le Quotient Familial, facturation au mois, gratuité du troisième enfant, lancement du projet de construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de l'actuel.

Une des normes de la DDCS à respecter est le taux d'encadrement.

C'est-à-dire : - un animateur par groupe de 10 enfants de moins de 6 ans
- un animateur par groupe de 14 enfants de 6 ans et plus.

Pour répondre à cette norme, **un système d'inscription va être mis en place** pour l'accueil du matin via un bulletin d'inscription **par période entre deux vacances**. Ces bulletins permettront d'anticiper les effectifs et donc de faire appel ou non à des animateurs de renfort. La municipalité ne souhaite pas mettre en place de pénalités pour les parents qui auraient inscrit leur(s) enfant(s) par erreur ou qui le(s) mettraient sans inscription préalable.

En contrepartie nous comptons sur la compréhension et le civisme de chacun **pour prévenir le coordinateur, Guillaume CANTIN, par écrit 3 jours ouvrés avant**, quand une inscription se rajoutera ou s'annulera afin qu'il puisse anticiper le nombre d'animateurs. Évidemment les imprévus de dernière minute seront pris en compte.

Monsieur CANTIN reste disponible, le soir aux heures d'ouverture du périscolaire, pour les parents qui souhaitent échanger avec lui sur le fonctionnement du service.

Comptant sur votre implication dans cette nouvelle mise en place,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Robert GUERNEAU


